



L'an deux mille vingt et un le 24 du mois de juin, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 18 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents** : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel - M. BARTHELEMY Philippe – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe- - M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – M. DE LIBERALLI David - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick - M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard M. FRANCOIS Vincent - M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. GUILAUME Geoffrey M. CHANE Alain – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOUE Nicolas – M. FECHTIG Alain - M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain –M. BAUDOUIN Cédric - Mme HUART Sonia -

**Procurations** : M.RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY Philippe – M. MARTIN Christophe à M.VOINSON Philippe M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOUE Nicolas – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain -

**Excusé(s)** : M. JOLY Philippe - Mme FRANCOIS Valérie – Mme ROJAS Magali

**Secrétaire de séance** : Mme MOUGEOT Colette

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 40

Pouvoirs : 5

Excusés : 3

**Votants : 45**

Date d'affichage : le 30 juin 2021

**SUFFRAGE EXPRIME** :

Pour : 45

Contre :

Absentions :

**CT/PR**

23/06/2021

DECHETS MENAGERS

**Validation d'un nouveau règlement de facturation des déchets ménagers**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes précisant la compétence « gestion des déchets » uniquement pour les déchets ménagers et assimilés

**Vu** la délibération du 21 novembre 2018 concernant l'approbation du règlement de facturation des déchets ménagers

**Vu** l'avis du Groupe de travail « Règlements du service déchet » de la Communauté de Communes

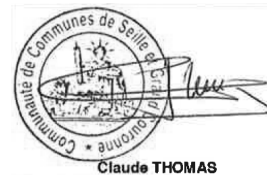
Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des Déchets Ménagers et Environnement, rappelle que le règlement de facturation des déchets ménagers définit les modalités d'établissement de la facturation de la Redevance Incitative d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné.

Le nouveau règlement modifie en particulier les éléments suivants :

- La modification de la tarification d'une habitation vide
- Modification de la périodicité de facturation pour la prise en compte de l'annualisation des Levées comprises dans le forfait (12 pour les particuliers et professionnels et 4 pour les résidences secondaires)
- Mise à jour des moyens de paiement
- Modification de la vente des composteurs

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** les modifications au règlement de facturation des déchets ménagers qu'énumérées ci-dessous :
  - La modification de la tarification d'une habitation vide
  - Modification de la périodicité de facturation pour la prise en compte de l'annualisation des levées comprises dans le forfait (12 pour les particuliers et professionnels, et 4 pour les résidences secondaires)
  - Mise à jour des moyens de paiement
  - Modification de la vente des composteurs
  
- **Autorise** le Président à signer ce règlement et à veiller à son application.



CLAUDE THOMAS  
2021.06.29 20:15:13 +0200  
Ref:20210629\_172202\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président